



« Ce précieux métal a la blancheur de l'argent, l'inaltérabilité de l'or, la ténacité du fer, la fusibilité du cuivre et la légèreté du verre ; il se travaille facilement, il est extrêmement répandu dans la nature, puisque l'alumine forme la base de la plupart des roches, il est trois fois plus léger que le fer et il semble avoir été créé tout exprès pour nous fournir la matière de notre projectile ! »

Jules Verne, De la Terre à la Lune, chapitre 7, 1865

REGLEMENT

Art 01 - Participation	page 2
Art 02 - Thème	page 2
Art 03 - Conditions d'inscription	page 2
Art 04 - Calendrier	page 2
Art 05 - Contenu des projets	page 3
Art 06 - Prise en charge des projets	page 3
Art 07 - Critères de sélection	page 3
Art 08 - Jury	page 4
Art 09 - Retour des projets	page 5
Art 10 - Remise des prix	page 5
Art 11 - Propriété des projets	page 5
Art 12 - Responsabilité des organisateurs	page 5
Art 13 - Partenaires du concours	page 6
Pour tout renseignement complémentaire	page 6

REGLEMENT

ARTICLE 1 > PARTICIPATION

Le concours, organisé dans le cadre du programme *L'aluminium pour les générations futures*, est ouvert aux étudiants des écoles de design, d'art, d'architecture et de technologie en France inscrits pour l'année universitaire 2014-2015. La participation au concours peut être individuelle ou par équipe, libre ou conditionnée par l'établissement à son intégration au cursus de l'année universitaire.

ARTICLE 2 > THEME

Le thème du concours est :

« L'ALUMINIUM POUR L'ECO-DESIGN »

Les étudiants doivent proposer un objet, outil ou produit innovant, à dominante aluminium, pour le design ou l'architecture. Sa conception doit tenir compte de critères environnementaux exigeants pour l'ensemble des phases du cycle de vie du produit, à savoir sa production, sa distribution, son utilisation et sa fin de vie.

ARTICLE 3 > CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes sur le site web www.concours-alu.com entre le 1^{er} octobre 2014 et le 20 février 2015. Les membres d'une même équipe doivent renseigner une seule déclaration d'inscription après avoir désigné un représentant. Une fois inscrits, les concurrents ont jusqu'au 19 avril 2015 pour transmettre leur projet au secrétariat du concours, sous forme numérique grâce au site web www.concours-alu.com.

La participation au concours *L'aluminium pour l'éco-design* est gratuite.

ARTICLE 4 > CALENDRIER

Lancement de l'appel à participation : 1^{er} octobre 2014
Date limite d'inscription : 20 février 2015
Date limite de transmission des projets : 19 avril 2015 à 12h
Examen des dossiers par le pré-jury interne : 20 avril 2015
Vote des internautes : du 22 avril au 3 mai 2015
Examen des dossiers par le jury officiel : début mai 2015
Remise des prix : fin mai 2015

ARTICLE 5 > CONTENU DES PROJETS

Les projets présentés par les candidats, mis en ligne par leur soin sur le site www.concours-alu.com, comportent obligatoirement :

- **1 à 2 planches PDF (format A3) consacrées aux dessins, croquis et plans techniques**, décrivant l'image de l'objet : aspect général et coloris, matériaux utilisés, texture de la surface, dimensions, coût de production par unité, particularités techniques et principes d'assemblage ;
- **1 réflexion sur le cycle de vie du produit** présentée sous forme d'infographie (cf. article 13 : Dassault Systèmes SolidWorks Corp. met à la disposition de tous les candidats une licence gratuite SOLIDWORKS SEK - SOLIDWORKS Engineering Kit - 2014-2015, incluant un module d'éco-conception permettant d'analyser l'empreinte environnementale des produits) ;
- **1 image JPEG du projet** pour le site web du concours ;
- **1 descriptif technique** dactylographié indiquant les caractéristiques fonctionnelles de l'objet et des matériaux employés et un argumentaire précisant les raisons des partis-pris formels, le choix de l'objet, les éventuelles références, les raisons techniques du choix des matériaux et les bénéfices environnementaux du produit et de sa conception.

ARTICLE 6 > PRISE EN CHARGE DES PROJETS

Les projets doivent être transmis par les étudiants au secrétariat du concours selon les modalités de l'article 3. Les projets incomplets ou non conformes aux dispositions du présent règlement et notamment de l'article 5, ne sont pas pris en compte.

L'inscription au concours implique l'acceptation sans réserve, par les concurrents, des clauses du règlement du concours et des décisions du jury. Les éventuels manquements aux règles du concours sont soumis par les organisateurs au jury qui décide de la mise hors concours du participant.

ARTICLE 7 > NOTATION DES PROJETS

Les projets sont évalués et notés par un jury technique d'une part (70% de la note finale) et, d'autre part, grâce au libre vote des internautes (30% de la note finale).

Le jury note les projets en fonction des critères suivants :

- la qualité de l'innovation proposée ;
- l'inscription de la démarche dans une logique d'éco-conception et la pertinence de la réflexion sur le cycle de vie du produit (quelques exemples : pour le fabricant : maîtrise des flux de matière et d'énergie ; pour l'utilisateur : solidité, accessibilité, amélioration du cadre de vie ; pour la collectivité : sécurité, durabilité, diminution des coûts induits par les pollutions et les risques, recyclabilité) ;

- la valorisation des qualités spécifiques de l'aluminium et/ou de ses alliages ;
- la faisabilité du projet ;
- la qualité de présentation du projet.

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

ARTICLE 8 > JURY

Un jury de professionnels participe à la notation des projets, en complément du libre vote des internautes.

Le jury est composé de :

M. Lionel Blancard de Lery, architecte, vice-président de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSAFA)

Mme Caroline Colombier, déléguée générale de l'Association Française de l'Aluminium (AFA)

Mme Brigitte Kahane, fondatrice de l'Observatoire de l'EcoDesign

Mme Monique Large, chasseur de tendances, Pollenconsulting

M. Yann Leroy, professeur d'éco-conception à l'Ecole Centrale de Paris

Mme Anne-Marie Sargueil, présidente de l'Institut Français du Design

M. Evangelos Vasileiou, architecte et designer

Micaella Pedros, diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et Métiers d'Art

Ce jury pourra être enrichi de personnalités complémentaires ; les biographies des membres sont consultables sur le site web www.concours-alu.com

Une commission technique est chargée d'examiner la conformité des projets au présent règlement et analyse l'ensemble des pièces les constituant préalablement aux délibérations du jury.

Le jury se réunit début mai 2015 pour la sélection des projets. Le prix peut, à la discrétion du jury, être scindé en plusieurs prix. Le jury peut également attribuer des mentions spéciales, non dotées, pour des projets dont les qualités lui semblent notables.

ARTICLE 9 > RESULTATS

Chaque candidat est tenu informé des résultats du concours par mail préalablement à la remise des prix.

ARTICLE 10 > REMISE DES PRIX

Le prix est doté d'une somme globale de 5 000 euros.

Le ou les lauréats, sous peine de perdre l'éventuel bénéfice du prix désigné ci-dessus, s'engagent à être présents à la remise solennelle et publique des prix qui se tiendra à Paris courant mai 2015.

Leurs frais de déplacements pour cette occasion sont pris en charge par les organisateurs.

ARTICLE 11 > PROPRIETE DES PROJETS

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation. Il leur appartient de protéger leur création en déposant un brevet ou modèle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité du ou des lauréats, titulaires de mentions spéciales et participants, une utilisation non commerciale à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, sous réserve de mentionner le nom du ou des auteurs du projet.

ARTICLE 12 > RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

ARTICLE 13 > PARTENAIRES DU CONCOURS

Dans le cadre du concours, **l'Institut Français du Design** invite le ou les lauréat(s) à une session de jury qui décerne le label Janus et le ou les interviewe sur son site Web.

L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes invite le ou les lauréat(s) du concours au Salon Architect At Work, qu'elle parraine et qui se tient chaque année en décembre.

Dassault Systèmes SolidWorks Corp., éditeur et concepteur de logiciels CAO, met à la disposition de tous les candidats une licence gratuite SOLIDWORKS SEK - SOLIDWORKS Engineering Kit - 2014-2015. **Cette licence inclut un module de simulation mais aussi d'éco-conception qui permet aux étudiants d'analyser l'empreinte environnementale de leur projet et, ainsi, de mieux répondre aux exigences du concours.** En retour, les étudiants qui en font la demande s'engagent à apposer un sticker «Design with SOLIDWORKS» sur leur conception, dans le cas où elle serait déclarée gagnante. La société Dassault Systèmes SolidWorks Corp. se réserve le droit d'utiliser les fichiers/images de ces conceptions et de les utiliser à des fins marketing (publication sur les sites

Dassault Systèmes SolidWorks Corp., utilisation des images en tant qu'illustrations...). Des licences SOLIDWORKS Student Edition 2014-2015 seront attribuées aux trois premiers gagnants.

Le concours "L'Aluminium pour l'Eco Design" bénéficie du soutien **du Lieu du Design**.

L'Association Française de l'Aluminium (AFA) et **l'Institut pour l'Histoire de l'Aluminium (IHA)** participent à l'encadrement pédagogique du concours et contribuent à l'alimenter en lots.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

**CONCOURS L'ALUMINIUM POUR L'ECO-DESIGN
C&I – 32 RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES
75002 PARIS
TEL. 01 47 42 53 00**

INSCRIPTION SUR www.concours-alu.com